

RISSC

**Amélioration transfrontalière de la Prévention
et de la Gestion des Risques du Sous-Sol
engendrés par les terrains sous-Cavés**



Réglementations et pratiques en matière de prévention et de gestion des risques de mouvement de terrain en zones sous-cavées en Wallonie et dans les Hauts de France

13 septembre 2022

RISSC



**Service public de Wallonie Agriculture, Ressources
naturelles et Environnement**

Département de l'Environnement et de l'Eau

Cellule Avis et Conseils Effondrements

Service géologique de Wallonie

Benoît Tricot, Inspecteur général

COLLOQUE de CLOTURE

Prévention et gestion des risques de mouvements de terrain liés aux cavités souterraines en Wallonie et Hauts-de-France

En Wallonie : informer et prévenir est la priorité

Partant du constat :

- qu'on ne pourra jamais retrouver ni sécuriser qu'un pourcentage minime des cavités anthropiques (puits et issues de mines, carrières souterraines et minières);
- qu'on ne découvrira souvent les cavités anthropiques et karstiques qu'après terrassement ou effondrement,

la Wallonie a choisi, depuis 1996-97, la voie pragmatique :

- informer de l'existence du risque cavité
- prévenir les risques en fournissant de l'information de qualité;
- adapter en conséquence les projets;
- intervenir dès lors qu'on sait sur quoi on intervient

Base : la réglementation aménagement du territoire et urbanisme

RISSC

(depuis 1996) Code de Développement territorial, Art. D.IV.57, 3° :
le permis peut être refusé ou subordonné à des conditions particulières de protection des personnes, des biens ou de l'environnement, en zone de risque naturel ou de contrainte géotechnique majeurs.

Pas de définition précise des niveaux majeurs, modérés ou faibles (sauf karst)?
Pas de cartographie officielle des zones de contraintes?

Ici aussi, solutions pragmatiques :

- seuil des contraintes majeures fixé, sur retour d'expérience (CACEff) à 3 m de portée (seuil entre gestion de crise locale et gestion technique) ;
- diffusion d'une cartographie des zones de consultation (localisation(s) d'une cavité + zone de prudence), indiquant l'existence d'une information justifiant une consultation de la DRIGM.

Améliorations en cours ou à court terme (1)

Cellule Avis et Conseils Effondrement (CACEff)

- Élaboration d'un outil de terrain sur tablette (consultation, repérage et encodage directement sur le site d'un accident).
- Procédure de traitement – avec expertise coordonnée possible – pour les effondrements non CACEff (PEff : Petits Effondrements).

Cartographie aléas/contraintes

- Restructuration des bases de données cartographiques puits, cavités et contexte géologique à risque.
- Elaboration d'une cartographie des zones de consultation sous forme de zones de contraintes (4 niveaux) géotechniques (lien avec l'art. D IV-57). Information contextuelle sur l'origine des contraintes.

Améliorations en cours à moyen terme (2)

Réglementation - Avant-projet d'un Code Sous-sol :

- le SGW collecte, conserve, valorise et diffuse les données sous-sol;
- obligation de déclarer la découverte d'une nouvelle cavité ou d'un puits;
- Banque de Données du Sous-sol wallon;
- officialisation d'une structure chargée de coordonner le travail sur les effondrements (en pratique, la CACEff);
- subsidiation, pour les travaux et ouvrages miniers anciens, des travaux de sécurisation pour les particuliers ou les autorités locales, sur approbation préalable des travaux (pas pour les dommages).

Améliorations en cours à moyen terme (2)

Rendre l'information accessible rapidement et claire :

- Créer une application cartographique dédiée aux risques de mouvement de terrain (clone plus lisible de l'appli actuelle). Basée sur la cartographie des aléas/contraintes
- Permettre à tout demandeur de définir un périmètre sur une application cartographique en ligne et obtenir sur le champ la Fiche d'Information Sous-sol correspondante (projet « WebFISs »);
- Diffuser l'information au format smartphone.

Idées d'améliorations inspirées par le projet RISSC (1)

Favoriser les groupements de communes pour la gestion des risques de mouvements de terrain :

- s'inspirer de l'exemple de l'Association des Communes minières;
- encadrer et monter une mission d'informer et de fédérer ;
- outiller et former pour prévenir et gérer les risques « normaux » au niveau local;
- s'appuyer sur la CACEff et le SGW pour les situations particulières.

Conforter et développer un réseau d'experts et un partage des connaissances et des données de part et d'autre de la frontière (Flandre et Pays-Bas un jour, pour leurs carrières frontalières de la Hesbaye?)

Elaborer et diffuser de la documentation technique claire par territoires.

Idées d'améliorations inspirées par le projet RISSC (2)

Etoffer la gamme des outils réglementaires de gestion/cohertition :

- Modifier un dispositif de sécurisation minière :
 - = infraction environnementale;
 - = infraction urbanistique (obligation de remise en pristin état)
- Exploiter une cavité (visites, stockage, etc...) :
 - soumission à déclaration ou permis d'environnement;
 - obligation de fournir au dossier une étude de stabilité.
- Dialoguer avec les assurances :
 - préciser les mouvements de terrains couverts aux contrats;
 - assimiler les ouvrages anciens non connus aux risques naturels;
 - intégrer la prise en compte précoce de la gestion du risque MT

Améliorations envisageables à moyen et long termes

- Planifier une surveillance des ouvrages miniers sécurisés sur base d'analyse automatique d'images, d'auto-contrôle, suivi des projets...
- Faire cartographier les carrières souterraines accessibles.
- Faire évaluer les risques sur les secteurs vulnérables.
- Agrément des experts en stabilité d'ouvrages souterrains anciens?
- Demande de permis d'urbanisme et assimilés (modification CoDeTe) :
 - obliger d'annexer la FISs;
 - en cas de risque, obliger à annexer un dossier d'identification et de maîtrise des risques de mouvement de terrain (DIMRMT);
 - proposer des conditions standards, par types et zones, pour les niveaux faibles et modérés.

Un partenariat évident à maintenir et développer au-delà de RISCC

- Le projet RISCC a montré à suffisance :
 - l'intérêt de travailler ensemble sur un bassin géologique commun;
 - le champ important des collaborations et des recherches encore possible sur la gestion de la stabilité des cavités dans ce bassin;
 - L'intérêt pour les autorités locales et les citoyens à trouver un appui de qualité auprès de services experts.
- Le projet RISCC laisse aussi deviner la vulnérabilité de cet appui organisé autour d'un monde assez restreint d'experts.
Partager les connaissances et l'expertise est la clé pour pérenniser l'aide à la collectivité.

Un partenariat évident à maintenir et développer au-delà de RISCC

- Le projet RISCC a montré l'importance de disposer de sites de formation et de développement d'instrumentation et de technique de surveillance.

Il importe que les autorités régionales et locales soutiennent les initiatives à long terme des institutions civiles et universitaires sur de tels sites.

Il importe tout autant de nous rencontrer régulièrement et de faire remonter les nécessités vers nos gouvernements respectifs.

Nous nous sommes mis en marche. Alors, continuons d'avancer ensemble!



RISSC



Merci de votre attention